

PARENTS/PUBLIC

Éducation et Développement de la petite enfance (ÉDPE)

Foire aux questions

Politique 901: Attribution de places dans les garderies éducatives désignées

Q1. Pourquoi établir une politique d'attribution de places dans les garderies éducatives désignées?

R. La nouvelle politique pour l'attribution des places rendra plus équitable l'accès aux services de garde éducatifs pour les familles de toutes les régions de la province en ciblant les communautés ayant les plus grands besoins, afin de mieux appuyer les parents qui participent au marché du travail.

Q2. Pourquoi la politique met-elle l'accent sur les places pour bébés?

R. De nombreuses opportunités d'engagement avec les parents et les intervenants du milieu ont révélé un besoin de places pour les enfants de moins de deux ans dans la province. Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à prioriser la création de places pour bébés afin de mieux soutenir le retour sur le marché du travail des nouveaux parents.

Q3. Où puis-je consulter une liste des places en garderie éducative disponibles dans ma communauté?

R. La liste des garderies éducatives disponibles au Nouveau-Brunswick peut être consultée sur le [Portail des parents](#) au <https://www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/>.

Q4. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît la nécessité de créer des places pour enfants d'âge préscolaire. Pourquoi y a-t-il un délai pour la création des nouvelles places?

R. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance traite actuellement plusieurs demandes de création de nouvelles places pour les enfants d'âge préscolaire reçues avant le début du moratoire du 10 mai dernier. Il est prévu que quelques centaines de nouvelles places ouvriront leurs portes d'ici la fin du mois de mars 2023.

Q5. Où peut-on s'adresser pour obtenir de l'information?

R. Les parents peuvent composer le numéro sans frais 1-833-221-9339, ou envoyer leurs questions par courriel à EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca.